



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.7/L.1
9 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur la question de services
financiers et non financiers durables
pour le développement des PME
Genève, 2-4 juin 1999
Point 3 de l'ordre du jour

**Développement de services locaux viables et mesures nationales
et internationales d'appui, y compris les services financiers et
non financiers, mise en valeur des ressources humaines, accès à
l'information et évaluation de l'accès aux technologies, en vue
d'améliorer et de promouvoir le rôle et les capacités des petites
et moyennes entreprises des pays en développement dans le cadre
d'un dialogue entre le secteur privé et le secteur public**

Conclusions concertées et recommandations

A. SERVICES FINANCIERS

La Réunion d'experts,

1. Reconnaisant que les institutions financières hésitent à fournir des services aux petites et moyennes entreprises (PME) pour différentes raisons dont un risque et des coûts de transaction élevés, le manque de personnel expérimenté et une préférence pour des clients de plus grande envergure et plus rentables;
2. Reconnaisant que la fourniture de services financiers doit être étroitement associée à la fourniture de services d'aide aux entreprises permettant d'améliorer à la fois la viabilité des PME et leur capacité de rembourser leurs prêts, ainsi que de réduire les coûts de transaction associés à ces prêts;

3. Consciente de ce que l'accès au financement conditionne la création et la croissance des PME ainsi que leur capacité de s'engager dans le processus continu d'innovations nécessaire pour soutenir la concurrence économique nationale et mondiale;

4. Notant qu'aux besoins financiers des PME doivent correspondre des instruments et des programmes financiers appropriés;

5. Notant en outre l'absence d'instruments normalisés permettant aux banques et aux marchés boursiers d'identifier et d'évaluer les résultats des PME;

Demande

aux gouvernements et à la communauté internationale :

1. De renforcer la capacité de leurs institutions financières de desservir tous les clients solvables, y compris les PME. Ils devraient envisager d'assouplir les prescriptions réglementaires, le cas échéant, pour permettre aux banques de mieux desservir les PME. Ils devraient également encourager des pratiques novatrices lorsque cela est possible, telles que les prêts collectifs et des mécanismes comme la responsabilisation collective, l'établissement d'un lien entre épargne et crédit et la possibilité d'un crédit permanent;

2. D'envisager d'autres mécanismes novateurs, tels que des mécanismes de garantie du crédit, des systèmes de cotation du risque des entreprises et des systèmes d'instruction des dossiers de demande de crédit sur la base de notations, qui permettraient de réduire les coûts de transaction, et des mécanismes de crédit-bail, qui permettraient de diminuer les besoins en dépenses d'investissement des PME. Là où les marchés financiers s'y prêtent, il conviendrait d'étudier la possibilité de titriser les portefeuilles de prêts aux PME, ce qui aurait pour avantage d'accroître le volume de fonds pouvant être prêtés à ces entreprises;

3. D'éviter de recourir à des mécanismes de subvention non viables, qui risqueraient de perturber les marchés financiers;

4. D'inviter les établissements de prêt à trouver un équilibre prudent entre les fonds apportés par une PME et les capitaux prêtés pour couvrir le coût du projet de l'entreprise, afin à la fois d'accroître l'engagement personnel du chef d'entreprise et de réduire le fardeau du service de la dette;

5. D'encourager et de faciliter la modernisation et la diversification du secteur financier local en vue de promouvoir la création, la mobilisation et l'utilisation efficace de l'épargne nationale en faveur des PME;

à la CNUCED :

6. D'identifier et de promouvoir des approches novatrices, notamment celles auxquelles ont recours des institutions de microcrédit, qui pourraient être utilisées par les grandes institutions financières pour réduire les risques et les coûts de transaction liés aux prêts aux PME, et de faire rapport à la Commission aussitôt que possible;

7. De poursuivre ses travaux sur des recommandations relatives à un système comptable qui permettrait aux PME de produire une information financière et commerciale transparente, fiable et normalisée pouvant être utilisée pour l'évaluation du crédit et de la solvabilité, ainsi qu'à des fins de gestion interne, et de faire rapport à la Commission aussitôt que possible;

8. D'identifier et de tester des moyens d'appliquer des mécanismes de crédit, de crédit-bail, de financement sur fonds propres et de financement de capital-risque à des PME solvables ayant fait l'objet d'un système de présélection et de renforcement des capacités tel que le programme EMPRETEC ou qui ont été identifiées par des institutions de microfinancement, selon que les ressources extrabudgétaires le permettent;

9. D'identifier et de tester des services novateurs pouvant être adaptés et appliqués aux PME, en collaboration avec des institutions de microfinancement et autres institutions et en étroite coopération avec des services locaux d'aide aux entreprises, selon que les ressources extrabudgétaires le permettent. La CNUCED devrait établir à l'intention de la Commission un rapport circonstancié sur ces activités.

B. SERVICES NON FINANCIERS

La Réunion d'experts,

1. Reconnaissant que les PME ont un rôle essentiel à jouer dans la production et la répartition du revenu, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, le développement communautaire, ainsi que dans l'intégration efficace des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), dans l'économie mondiale;

2. Consciente de ce que de nombreuses PME sont incapables d'apporter leur pleine contribution potentielle faute d'accès aux marchés, au financement, à la technologie et aux compétences commerciales;

3. Notant que des services d'aide aux entreprises effectifs et efficaces peuvent aider les PME à surmonter ces problèmes d'accès, et que le développement de tels services peut être encouragé dans le cadre d'un dialogue et d'accords de coopération entre secteur public et secteur privé, dans des conditions de transparence et selon des stratégies commerciales;

Demande

aux gouvernements et à la communauté internationale :

1. D'adopter, de faire connaître et d'adapter aux conditions locales les principes suivants de bonne pratique lorsqu'ils encouragent la fourniture de services d'aide aux entreprises, l'amélioration de la productivité, la mobilisation et l'utilisation efficace de l'épargne locale.

2. Les services d'aide aux entreprises devraient :

a) Répondre à la demande exprimée et être décentralisés en étant assurés, lorsque cela est possible, par ceux qui sont proches des besoins des clients; ils devraient également être conçus expressément pour les groupes visés et en fonction du contexte local;

b) Être ciblés, stratégiques et être fournis si possible à titre collectif, mais aussi à titre individuel lorsque l'environnement commercial, la taille des entreprises considérées et les conditions locales le permettent;

c) S'inscrire dans une optique de marché et de gestion commerciale;

d) Viser à un recouvrement progressif des coûts;

e) Relever d'une stratégie bien établie visant à parvenir à l'autonomie financière dans des délais raisonnables.

3. Les gouvernements qui réorientent actuellement leur approche pour répondre davantage à la demande exprimée sont invités à envisager :

a) De se concentrer sur les fonctions essentielles de l'État (par exemple, santé, éducation, loi et ordre public, formation de base, infrastructure et réseaux d'information) pour créer des conditions commerciales favorables aux PME;

b) De faciliter les services aux entreprises, plutôt que de les assurer eux-mêmes directement, et d'élargir le marché des capacités locales;

c) D'éviter toute distorsion du marché des services aux entreprises locales;

d) De veiller à fixer des normes de qualité et des normes éthiques pour les fournisseurs de services aux entreprises;

e) De créer un environnement encourageant les entreprises à renforcer leurs capacités pour l'utilisation, l'adaptation et le développement de la technologie et encourageant l'appui à la recherche-développement et aux services techniques.

4. Les gouvernements et la communauté internationale devraient encourager les fournisseurs de services aux entreprises à envisager des stratégies telles que des mécanismes de subventionnement croisé, la diversification des produits et des clients, et un élargissement de leur éventail d'activités lucratives, afin de limiter le risque que la priorité soit accordée aux clients les plus profitables, au détriment des PME dirigées par des chefs d'entreprise souvent considérés comme "défavorisés" (par exemple, femmes chefs d'entreprise, jeunes entrepreneurs et entrepreneurs ruraux).

à la CNUCED :

5. De contribuer à l'efficacité des fournisseurs de services aux entreprises en mettant au point des indicateurs leur permettant de mesurer la performance de leurs activités du point de vue de la portée, de l'audience touchée, de l'impact, du recouvrement des coûts et de la viabilité, et de faire rapport à la Commission aussitôt que possible.

6. D'identifier, à partir d'études de cas, les moyens de faire des services liés à la technologie un instrument efficace au service du développement des PME, et d'identifier les services d'aide aux entreprises qui pourraient contribuer à la modernisation industrielle des groupements d'entreprises.
